

224C0238
FR0014005SB3-FS0114

9 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FORSEE POWER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 février 2024, la société Mitsui & Co, Ltd (2-1 Otemachi 1-chrome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 février 2024, le seuil de 25% des droits de vote de la société FORSEE POWER et détenir 19 064 883 actions FORSEE POWER représentant 21 129 766 droits de vote, soit 26,65% du capital et 23,97% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de la perte de droits de vote double consécutive à la mise au porteur d'actions FORSEE POWER.

¹ Sur la base d'un capital composé de 71 550 727 actions représentant 88 144 817 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.